

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Interline 644 Part B

### Section 1. Identification

**Interline 644 Part B** : Identificateur SGH du produit  
**THA647** : Code du produit

| Utilisations identifiées  |        |
|---|--------|
| Application professionnelle de revêtements et d'encres<br>Application industrielle de revêtements et d'encres |        |
| Utilisations non recommandées   | Raison |
| Tous Autre Utilisations   |        |

International Paint Ltd.  
 Stoneygate Lane  
 Felling  
 Gateshead  
 Tyne and Wear  
 NE10 0JY UK  
 Tel: +44 (0)191 469 6111 Fax: +44 (0)191 438 3711

: Données relatives au fournisseur

+44 (0)191 469 6111 (24H) : Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)  
 sdsfellinguk@akzonobel.com : Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

### Section 2. Identification des dangers

TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 : Classification de la substance ou du mélange  
 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 3  
 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 3  
 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A  
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH



: Pictogrammes de danger

Danger : Mention d'avertissement  
 Toxique par contact cutané ou par inhalation. : Mentions de danger  
 Nocif en cas d'ingestion.  
 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

## Section 2. Identification des dangers

|  |  |
|--|--|
| Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  | <b>: Prévention</b>  |
| Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. | <b>: Intervention</b>  |
| Garder sous clef.  | <b>: Stockage</b>  |
| Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.   | <b>: Élimination</b>   |
| Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.   | <b>: Éléments d'étiquetage supplémentaires</b>                       |
| Aucun connu.   | <b>: Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b> |

## Section 3. Composition/informations sur les composants

Mélange **: Substance/préparation**

| Classification   | Numéro CAS | % en poids | Nom des composants                                |
|--|------------|------------|---|
| Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 3, H311<br>Acute Tox. 3, H331<br>Skin Corr. 1A, H314<br>Aquatic Chronic 2, H411 | 6864-37-5  | ≥75 - <90  | 2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine) |
| Acute Tox. 5, H303<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Skin Sens. 1, H317                            | 90-72-2    | ≥5 - <9    | 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol             |
| Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>STOT SE 3, H336   | 78-93-3    | ≥5 - <10   | butanone  |

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Contact avec les yeux**  
 Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Inhalation**  
 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Contact avec la peau**  
 Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Ingestion**  
 Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque des lésions oculaires graves. : **Contact avec les yeux**

Toxique par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés. : **Inhalation**

Provoque de graves brûlures. Toxique par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. : **Contact avec la peau**

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. : **Ingestion**

#### Signes/symptômes de surexposition

## Section 4. Premiers secours

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>douleur<br>larmoiement<br>rougeur  | : <b>Contact avec les yeux</b> |
| Aucune donnée spécifique.   | : <b>Inhalation</b>            |
| Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>douleur ou irritation<br>rougeur<br>la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître | : <b>Contact avec la peau</b>  |
| Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>douleurs stomacales  | : <b>Ingestion</b>             |

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.  | : <b>Note au médecin traitant</b>  |
| Pas de traitement particulier.   | : <b>Traitements spécifiques</b>   |
| Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. | : <b>Protection des sauveteurs</b> |

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

|  |  |
|--|--|
| Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.  | : <b>Moyens d'extinction appropriés</b>  |
| Aucun connu.   | : <b>Moyens d'extinction inappropriés</b>  |
| L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation. | : <b>Dangers spécifiques du produit</b>  |
| Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:<br>dioxyde de carbone<br>monoxyde de carbone<br>oxydes d'azote   | : <b>Risque lié aux produits de décomposition thermique</b>                                      |
| En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.   | : <b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>                                       |
| Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.  | : <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie</b> |

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

## Section 7. Manipulation et stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Section 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Limites d'exposition   | Nom des composants |
|--|--------------------|
| <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015).</b><br>STEL: 885 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>STEL: 300 ppm 15 minutes.<br>TWA: 590 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>TWA: 200 ppm 8 heures. | butanone           |

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

### Mesures de protection individuelles

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

: **Protection des yeux/du visage**

### Protection de la peau

## Section 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre lés coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

: **Protection des mains**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

: **Protection respiratoire**

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

|  |  |
|--|--|
| Liquide.   | : <b>État physique</b>   |
| Incolore.  | : <b>Couleur</b>   |
| Solvant.   | : <b>Odeur</b>   |
| Non disponible.  | : <b>Seuil olfactif</b>  |
| Non applicable.  | : <b>pH</b>  |
| Non disponible.  | : <b>Point de fusion</b>   |
| Plus basse valeur connue: 342°C (647.6°F) (2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine)). | : <b>Point d'ébullition</b>  |
| Vase clos: 110°C (230°F)   | : <b>Point d'éclair</b>  |
| Non disponible.  | : <b>Taux d'évaporation</b>  |
| Non disponible.  | : <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                  |
| Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.8% Seuil maximal: 11.5% (butanone)                  | : <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b> |
| Non disponible.  | : <b>Pression de vapeur</b>  |
| Non disponible.  | : <b>Densité de vapeur</b>   |
| 0.94   | : <b>Densité relative</b>  |
| Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.   | : <b>Solubilité</b>  |

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|  |   |
|--|---|
| Non disponible.  | : Coefficient de partage: n-octanol/eau |
| Non disponible.  | : Température d'auto-inflammabilité     |
| Non disponible.  | : Température de décomposition          |
| Cinématique (température ambiante): 133 mm <sup>2</sup> /s (133 cSt) | : Viscosité                             |

## Section 10. Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.              | : Réactivité                           |
| Le produit est stable.   | : Stabilité chimique                   |
| Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       | : Possibilité de réactions dangereuses |
| Aucune donnée spécifique.  | : Conditions à éviter                  |
| Aucune donnée spécifique.  | : Matières incompatibles               |
| Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. | : Produits de décomposition dangereux  |

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Exposition | Dosage                | Espèces | Résultat                                 | Nom du produit/composant                          |
|------------|-----------------------|---------|--|---|
| 4 heures   | 420 mg/m <sup>3</sup> | Rat     | CL50 Inhalation Poussière et brouillards | 2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis (cyclohexylamine) |
| -          | 200 mg/kg             | Lapin   | DL50 Cutané                              | 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol           |
| -          | 320 mg/kg             | Rat     | DL50 Orale                               |   |
| -          | 12 mg/kg              | Rat     | LOAEL Orale                              |   |
| -          | 2.5 mg/kg             | Rat     | NOAEL Orale                              |   |
| -          | 1280 mg/kg            | Rat     | DL50 Cutané                              |   |
| -          | 2169 mg/kg            | Rat     | DL50 Orale                               | butanone  |
| -          | 6480 mg/kg            | Lapin   | DL50 Cutané                              |   |
| -          | 2737 mg/kg            | Rat     | DL50 Orale                               |   |

#### Irritation/Corrosion

| Observation | Exposition              | Potentiel | Espèces | Résultat                   | Nom du produit/composant                |
|-------------|-------------------------|-----------|---------|----------------------------|---|
| -           | 24 heures 50 Micrograms | -         | Lapin   | Yeux - Irritant puissant   | 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol |
| -           | 0.025 Milliliters       | -         | Rat     | Peau - Faiblement irritant |   |
| -           | 0.25 Milliliters        | -         | Rat     | Peau - Irritant puissant   | butanone                                |
| -           | 24 heures 2 milligrams  | -         | Lapin   | Peau - Irritant puissant   |   |
| -           | 24 heures 14            | -         | Lapin   | Peau - Faiblement irritant |   |



## Section 11. Informations toxicologiques

|   |  |   |       |                       |  |
|---|--|---|-------|-----------------------|--|
| - | milligrams<br>24 heures<br>500<br>milligrams | - | Lapin | Peau - Irritant moyen |  |
|---|--|---|-------|-----------------------|--|

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Organes cibles     | Voie d'exposition | Catégorie   | Nom      |
|--------------------|-------------------|-------------|----------|
| Effets narcotiques | Non applicable.   | Catégorie 3 | butanone |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible.

: Informations sur les voies d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque des lésions oculaires graves.

: Contact avec les yeux

Toxique par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

: Inhalation

Provoque de graves brûlures. Toxique par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Contact avec la peau

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

: Ingestion

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec les yeux

douleur

larmoiement

rougeur

Aucune donnée spécifique.

: Inhalation

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec la peau

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Ingestion

douleurs stomacales

## Section 11. Informations toxicologiques

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Non disponible.

: Effets potentiels  
immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

#### Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels  
immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Généralités

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Effets sur le  
développement

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Effets sur la fertilité

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Valeur ETA  | Voie                                   |
|-------------|--|
| 371.5 mg/kg | Orale                                  |
| 345.6 mg/kg | Cutané                                 |
| 0.5882 mg/l | Inhalation (poussières et brouillards) |

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

| Exposition | Espèces  | Résultat                           | Nom du produit/<br>composant                          |
|------------|--|------------------------------------|---|
| 96 heures  | Poisson - Cyprinus carpio  | Aiguë CL50 175 mg/l                | 2,4,6-tris<br>(diméthylaminométhyl)phénol<br>butanone |
| 96 heures  | Algues - Skeletonema costatum  | Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer |   |
| 48 heures  | Daphnie - Daphnia magna  | Aiguë CL50 520000 µg/l Eau douce   |   |
| 96 heures  | Poisson - Cyprinodon<br>variegatus - Juvenile (oiselet,<br>cuvée, sevrage) | Aiguë CL50 400 ppm Eau de mer      |   |

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

## Section 12. Informations écologiques

| Potentiel | FBC | LogP <sub>ow</sub> | Nom du produit/<br>composant                             |
|-----------|-----|--------------------|--|
| faible    | <60 | 1.8                | 2,2'-diméthyl-4,4'-<br>méthylènebis<br>(cyclohexylamine) |
| faible    | -   | 0.219              | 2,4,6-tris<br>(diméthylaminométhyl)phénol                |
| faible    | -   | 0.3                | butanone   |

### Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition  
sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Aucun effet important ou danger critique connu.




: Autres effets néfastes

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

## Section 14. Informations relatives au transport

| IATA   | IMDG   | UN   |   |
|--|--|--|---|
| UN2922   | UN2922   | UN2922   | Numéro ONU                                  |
| Corrosive liquid, toxic, n.o.s.<br>(2,2'-diméthyl-4,4'-<br>méthylènebis<br>(cyclohexylamine), 2,4,6-tris<br>(diméthylaminométhyl)phénol) | CORROSIVE LIQUID, TOXIC,<br>N.O.S. (2,2'-diméthyl-4,4'-<br>méthylènebis<br>(cyclohexylamine), 2,4,6-tris<br>(diméthylaminométhyl)phénol).<br>Marine pollutant (2,2'-diméthyl-<br>4,4'-méthylènebis<br>(cyclohexylamine)) | CORROSIVE LIQUID, TOXIC,<br>N.O.S. (2,2'-diméthyl-4,4'-<br>méthylènebis<br>(cyclohexylamine), 2,4,6-tris<br>(diméthylaminométhyl)phénol) | Nom d'expédition<br>des Nations unies       |
| 8 (6.1)<br>   | 8 (6.1)<br>   | 8 (6.1)<br>  | Classe(s) de<br>danger pour le<br>transport |
| II   | II   | II   | Groupe<br>d'emballage                       |
| No.  | Yes.   | Non.   | Dangers pour<br>l'environnement             |
|  |  |  |   |

## Section 14. Informations relatives au transport

|   |  |  |                                   |
|---|--|--|-----------------------------------|
| <p>The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.</p> <p><b>Passenger and Cargo</b></p> <p><b>Aircraft</b> Quantity limitation: 1 L<br/>Packaging instructions: 851</p> <p><b>Cargo Aircraft Only</b> Quantity limitation: 30 L<br/>Packaging instructions: 855</p> <p><b>Limited Quantities - Passenger Aircraft</b> Quantity limitation: 0.5 L<br/>Packaging instructions: Y840</p> <p><b>Special provisions</b><br/>A3, A803</p> | <p>The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.</p> <p><b>Emergency schedules (EmS)</b><br/>F-A, S-B</p> <p><b>Special provisions</b><br/>274</p> | <p><b>Dispositions particulières</b><br/>274</p> | <p><b>Autres informations</b></p> |
|---|--|--|-----------------------------------|

: Code IMDG, Groupe de séparation

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## Section 15. Informations réglementaires

Ce produit (y compris ses ingrédients) ne sont pas soumis à des réglementations nationales et régionales spécifiques connues.

: Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

## Section 16. Autres informations

### Justification

| Justification     | Classification          |
|-------------------|-------------------------|
| Méthode de calcul | Acute Tox. 4, H302      |
| Méthode de calcul | Acute Tox. 3, H311      |
| Méthode de calcul | Acute Tox. 3, H331      |
| Méthode de calcul | Skin Corr. 1A, H314     |
| Méthode de calcul | Skin Sens. 1, H317      |
| Méthode de calcul | Aquatic Chronic 2, H411 |

### Historique

27/05/2016

: Date d'impression

27/05/2016

: Date d'édition/Date de révision

13/08/2015

: Date de la précédente édition

2

: Version

## Section 16. Autres informations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

: Légende des abréviations

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Non disponible.

: Références

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**REMARQUE IMPORTANTE** : les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT** : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veuillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel